

UN1TÉ

CRS AUTOROUTIÈRES
Taux de présence :
UN1TÉ EXIGE
un traitement équitable.



UN1TÉ l'avait exprimé en audience dès le 20 janvier 2026 :



Le passage aux **12h08** nécessitera une adaptation de l'organisation du service.

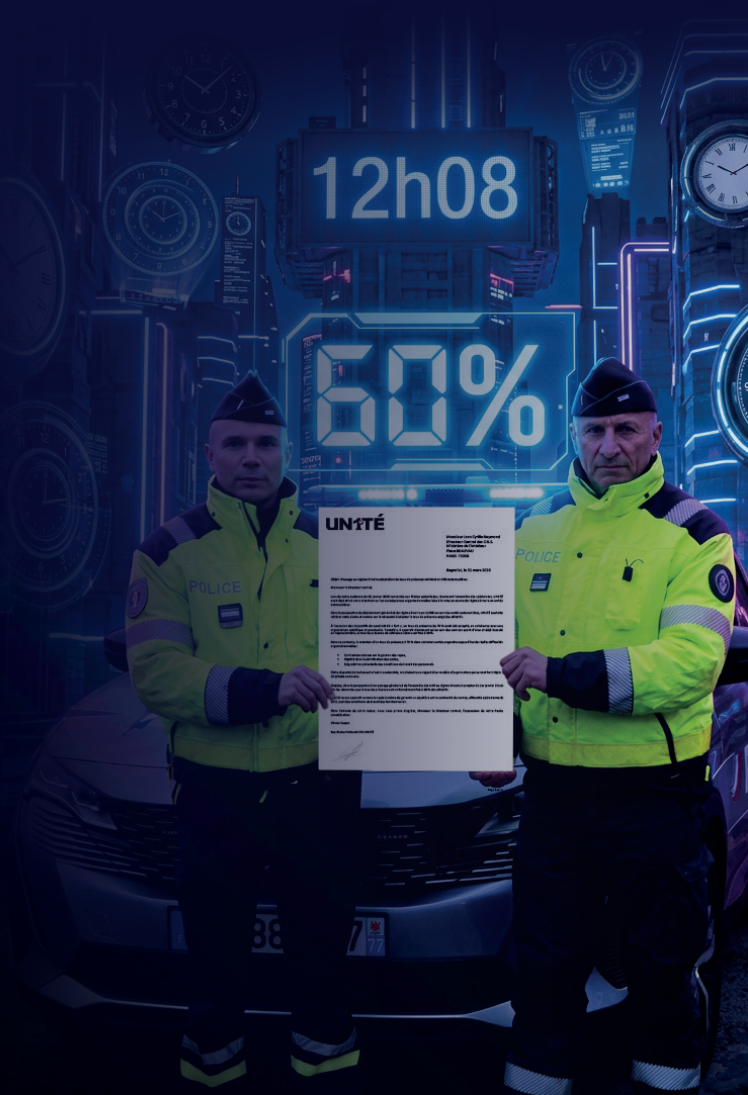
UN1TÉ le rappelle



Le cycle binaire en 12h08, c'est un taux de présence à 60% dans tous les services pour permettre une gestion cohérente des effectifs.

Pour un traitement égal et harmonisé, **le taux de présence, de 70% aujourd'hui, devra être ramené à 60%** pour les CRS autoroutières.

Le respect de vos conditions de vie, notre exigence.



UN1TÉ, le syndicat majoritaire

Suivez-nous



UN1TÉ.MI
FO
LA FÉDÉRATION DE SYNDICATS FRANÇAIS OUVRIÈRE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

01/04/2026